

Thème 5**UNE GESTION RIGOUREUSE ET RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES****UN PLAN DE RETOUR GRADUEL À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire a été mis en œuvre et se poursuit.

- Les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif sont maintenant déterminées.
- L'élimination du déficit en 2013-2014 repose sur un partage des efforts entre le gouvernement et les contribuables.
- Le gouvernement limitera la croissance de ses dépenses consolidées à 3,0 % entre 2010 et 2014, un ralentissement par rapport à celle de 5,5 % observée entre 2006 et 2010

DES EFFORTS MAJEURS DE RÉCUPÉRATION FISCALE

La lutte contre l'évasion fiscale constitue un volet important du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

- Chacun doit payer sa juste part du financement des services publics.

Le gouvernement poursuit son action, principalement dans les secteurs de la construction, de la restauration et du tabac.

- Dans le cadre d'appels d'offres publics, les soumissionnaires doivent dorénavant obtenir une attestation de conformité fiscale de Revenu Québec.
- Des modules d'enregistrement des ventes sont installés dans les restaurants pour éviter la non-déclaration de revenus. Ceci vise à mettre fin à la concurrence déloyale exercée à l'encontre des restaurateurs qui se conforment à leurs obligations fiscales.

LE BILAN DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Depuis 2003, les revenus de transferts fédéraux ont augmenté de 6,2 G\$, une hausse de 70 %.

À ces revenus s'ajoute la compensation financière de 2,2 G\$ découlant de l'entente avec le gouvernement fédéral, annoncée le 30 septembre dernier, concernant l'harmonisation des taxes de vente.

Malgré ce bilan positif, il reste toutefois des dossiers à régler avec le gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne le programme de péréquation actuel.

LE FONDS DES GÉNÉRATIONS, UN ENGAGEMENT À REMBOURSER LA DETTE

Le gouvernement agit pour maintenir l'équité entre les générations :

- en déterminant, pour les quinze prochaines années, les niveaux d'investissements dans les infrastructures publiques compatibles à la fois avec le développement de l'économie et les objectifs de réduction de la dette;
- en versant annuellement au Fonds des générations 25 % des redevances minières, pétrolières et gazières excédant le niveau de 200 M\$;
- en versant au Fonds des générations, à compter de 2014, les revenus provenant de la hausse progressive de 1¢/kWh sur cinq ans du prix de l'électricité du bloc patrimonial .

Ces efforts feront passer, d'ici 2026, la dette brute de 55 % à 45 % du PIB et la dette représentant les déficits cumulés de 35 % à 17 % du PIB.



LES DÉFIS DES PROCHAINES ANNÉES

Le retour à l'équilibre budgétaire est essentiel et constitue un moyen pour positionner favorablement l'économie du Québec.

COMPLÉTER LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Il est impératif d'arriver à l'équilibre budgétaire dès 2013-2014 en raison :

- des déficits qui s'ajoutent à la dette du Québec;
- des changements démographiques en cours.



INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES EN RESPECTANT LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA DETTE

Compte tenu des cibles d'investissements en infrastructures, le gouvernement du Québec doit prioriser certains projets et leurs sources de financement afin d'éviter d'alourdir le poids de la dette.

NÉGOCIER LE RENOUVELLEMENT DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX DE 2014

Les négociations entourant le renouvellement des ententes de transferts fédéraux de 2014 doivent aboutir à un résultat adéquat et équitable.